



F.C.O Marchandises

Formation continue Obligatoire

Public :

Tout conducteur d'un véhicule de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3.5 tonnes

Pré-Requis :

Etre titulaire du permis de conduite de la catégorie C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R222-1, R222-2, et R222-3 du code de la route et justifiant de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs

Moyen pédagogique :

1. Moyens théoriques

Livrets formations
Revue professionnelle
Classeurs cours
Tests d'évaluation
Manuels constructeurs
Eléments mécaniques démontés

2. Moyens pratiques

6 véhicules articulés
6 porteurs d'un PTAC de 17 T
14 pistes privées

3 Moyens d'encadrement

Formation dispensée par des formateurs répondant aux exigences du cahier des charges

Durée :

35 heures

Dates, lieux et cout :

Voir calendrier

OBJECTIFS :

- Actualiser ses connaissances de la réglementation de l'activité.
- Améliorer ses compétences professionnelles en matière de conduite et de sécurité.
- Renouveler la carte de qualification de Conducteur routier de marchandises.

PROGRAMME :

- Bilan des connaissances relatives
- Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Thème 2 : Application des réglementations
- Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
- Thème 4 : Service, logistique

MODALITÉS D'EVALUATION

Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage

CERTIFICATIONS

Délivrance d'une attestation de formation et délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (CQC) par l'organisme mandaté par l'Etat (valable 5 ans).